

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 11 décembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord.

Sont présents :

Monsieur Pierre Côté Maire	☒
Madame Julie Côté Conseillère, Siège 1	☒
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Siège 2	☒
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Siège 3	☒
Monsieur Claude Desjardins, Siège 4	☒
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Siège 5	☒
Monsieur François Turgeon, Siège 6	☒

Sont présents également à cette rencontre :

51 citoyens

Sous la présidence de Monsieur Pierre Côté, Maire.

Est également présent, Monsieur Alain Girard, directeur-général et greffier-trésorier, lequel agira comme greffier-trésorier et secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, Monsieur Pierre Côté, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2025-12-217 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Pierrette Lapratte, secondée par Monsieur Claude Desjardins et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2025-12-218 100.1 Situation financière au 11 décembre 2025

Monsieur le maire, Pierre Côté, fait état de la situation financière de la municipalité en date du 11 décembre 2025; à savoir :

RECAPITULATIF FINANCIER				
AU 12 DÉCEMBRE 2025				
Au compte		301.65 \$		301.65 \$
Comptes à recevoir total		249 043.94 \$		249 043.94 \$
Total argent et à recevoir				249 345.59 \$
Marge de crédit (600 000)		(414 810.37) \$		
Prêt à terme		(512 314.00) \$		
Marge de crédit manuel		(927 953.00) \$		
				(1 855 077.37) \$
Comptes à payer total		initial	à ce jour	
	sept	211 908.69 \$	173546.39	
	oct	149 611.22 \$	128527.73	
	nov	163 779.82 \$	161217.66	
		(525 299.73) \$	(463 291.78) \$	(463 291.78) \$
Total dû				(2 318 369.15) \$
GRAND TOTAL				(2 069 023.56) \$

INFORMATIONS

2025-12-219 100.2 Structure administrative

ABOLITION DU POSTE D’INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE Il convient de ne pas nommer le nom de l’employée aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci;

ATTENDU QUE la Direction générale a procédé à l’analyse de la structure de la Municipalité et identifié le besoin d’optimiser les ressources financières de la Municipalité, notamment en procédant par l’abolition du poste d’Inspecteur municipal occupé par l’employée #13-0032;

ATTENDU QUE après analyse et discussion, les membres du Conseil municipal sont d’opinion qu’il est nécessaire de procéder à l’abolition du poste d’Inspecteur municipal occupé par l’employée #13-0032;

ATTENDU QUE le projet de transaction-quittance, soumis à l’attention des membres du Conseil municipal, a pour but de régler la fin d’emploi de l’employée #130032 à l’amiable et de faciliter sa transition professionnelle, sans admission de responsabilité de part et d’autre;

ATTENDU QUE après analyse et discussion, les membres du Conseil municipal sont d’opinion qu’il y a lieu d’autoriser la signature de la transaction-quittance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François St-Jacques, appuyé par Monsieur Claude Desjardins et il est résolu à l’unanimité :

CONFIRMER l’abolition du poste d’Inspecteur municipal et la fin d’emploi de l’employée #13-0032 occupant le poste, le tout en date du 11 décembre 2025.

MANDATER le Maire, M. Pierre Côté, à faire parvenir à l’employée #13-0032, une copie conforme de la présente résolution.

AUTORISER le Maire, M. Pierre Côté, à signer pour et au nom de la Municipalité la transaction-quittance approuvée par le Conseil municipal, ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

MANDATER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement prévu à la transaction-quittance et à prendre toute mesure administrative requise pour son exécution.

ADOPTÉE

2025-12-220 100.3 Projet de collecte des rebuts, recyclage et compost 2026

Monsieur le maire, Pierre Côté, explique le nouveau projet de collecte des rebuts, recyclage et compost pour 2026.

La collecte qui se fera en collaboration avec les municipalités de Grand-Remous, Egan-Sud, Bois Franc et Montcerf-Lytton, en utilisant 2 employés de Grand-Remous nous permettra de conserver un service de qualité tout en augmentant la valeur de nos matières résiduelles et en générant des économies de 60 000 \$ annuellement.

Le service permettra de valider le contenu des bacs et ainsi contrôler les matières qui y seront déposées. Si un des bacs n'est pas conforme, le citoyen sera averti de la non-conformité et le contenu ne sera pas ramassé. Ce contrôle des matières nous permettra de réduire le coût de traitement des matières, donc une facture moins élevée à payer pour la municipalité.

De plus, le partage des équipes entre les municipalités dégagera une économie annuelle de 60 000 \$ versus le modèle actuel.

Le nouveau service débutera dès le 1^{er} janvier. Un calendrier de collecte ainsi qu'une explication des matières à jeter, composter ou recycler sera distribué par la poste dans les prochains jours.

INFORMATIONS

2025-12-221 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte, secondée par Monsieur François Turgeon et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 20:07.

ADOPTÉE

Pierre Côté
Maire

Alain Girard
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »